



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action

4 000 maisons de santé pluriprofessionnelles

Juin 2023



Édito des ministres



François BRAUN
Ministre de la Santé
et de la Prévention



**Agnès FIRMIN
LE BODO**
Ministre déléguée chargée
de l'Organisation territoriale
et des Professions de santé

L'accès à des soins de qualité, partout sur le territoire, pour tous nos concitoyens, est au cœur de notre feuille de route au sein du ministère de la Santé et de la Prévention.

Un médecin qui exerce en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) reçoit plus de patients qu'un médecin en exercice isolé : une maison de santé pluriprofessionnelle ouverte, ce sont environ 600 patients de plus vus chaque année.

Ces structures sont clairement identifiées par les patients et suscitent l'adhésion de celles et ceux qui vivent à proximité : installer une maison de santé pluriprofessionnelle c'est changer concrètement la vie des usagers.

Il y a aujourd'hui urgence à accélérer ce mouvement et à proposer des solutions immédiates pour répondre aux besoins de santé des Français. Nous souhaitons tout mettre en œuvre pour accélérer massivement le développement de cette forme d'exercice afin de disposer, à l'horizon 2027, de 4 000 maisons de santé pluriprofessionnelles sur le territoire.

En proposant de nouveaux outils, de nouvelles formes d'accompagnement des porteurs de projets et près de 50 millions d'euros de moyens supplémentaires, ce « plan 4 000 maisons de santé pluriprofessionnelles » permet de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et apporte des solutions concrètes pour soutenir les acteurs de terrain.

2

Les priorités du plan d'action

Dans la continuité des ambitions affirmées par la stratégie « Ma Santé 2022 », par le Ségur de la santé et par les réformes prioritaires du Gouvernement, l'objectif de ce plan est d'atteindre **4 000 maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2027**.

La stratégie proposée repose sur l'amélioration des outils dont disposent les maisons de santé pluriprofessionnelles et la consolidation de l'accompagnement des structures selon leur situation et leur degré de maturité. Pour cela, de nouveaux moyens financiers à hauteur de **50 millions d'euros vont être dédiés** afin de marquer l'engagement de l'État aux côtés des porteurs de projet et accélérer fortement le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles.



5 objectifs identifiés :

1. Donner de la visibilité et susciter l'envie pour l'exercice coordonné auprès des futurs professionnels de santé
2. Accompagner et soutenir de façon personnalisée les porteurs de projets de maisons de santé pluriprofessionnelles
3. Accompagner financièrement les projets immobiliers des MSP pour construire les « maisons de santé pluriprofessionnelles de demain »
4. Faire des maisons de santé pluriprofessionnelles les moteurs de la transformation des soins primaires
5. Prévenir les risques et soutenir les maisons de santé en difficulté

3

Les chiffres clés

2 251

maisons de santé pluriprofessionnelles déjà en fonctionnement (au 31 décembre 2022) et

300 ^{en} projet

Atteindre **4 000 maisons de santé pluriprofessionnelles** permettra donc à **260 000 patients** supplémentaires de voir un médecin généraliste, soit plus d'un million de patients nouveaux d'ici à 2027

Un médecin exerçant en maison de santé pluriprofessionnelle voit plus de patients qu'un médecin en exercice isolé : une MSP **ce sont en moyenne 600 patients** de plus vus chaque année.

8,9 millions

de patients déclarent un médecin traitant exerçant au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle (chiffres 2022)

32 000 professionnels de santé travaillaient en 2022 au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle conventionnée

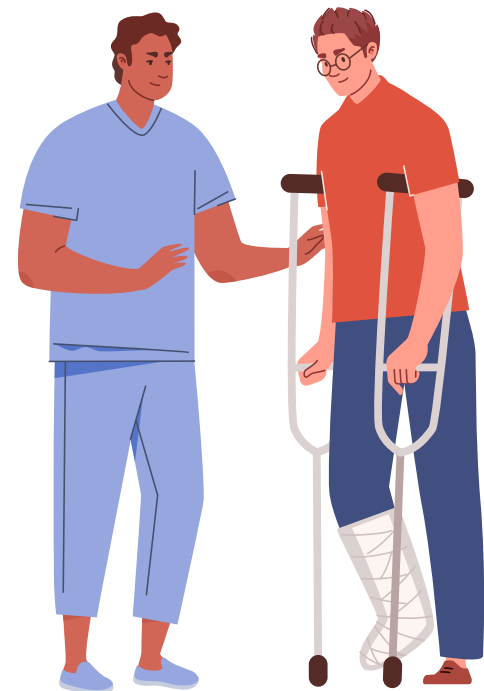
4

Plan d'action détaillé

1. Donner de la visibilité et susciter l'envie pour l'exercice coordonné auprès des futurs professionnels de santé : les MSP comme lieu de découverte de l'exercice pluriprofessionnel

L'information sur l'exercice coordonné, qui favorise les échanges et la coordination entre les professionnels de santé, tout comme la découverte pendant les études de la réalité du travail en maison de santé pluriprofessionnelle doivent être favorisées. Pour cela nous allons :

- **Développer le service sanitaire des étudiants en santé en MSP.** Le service sanitaire mobilise chaque année 47 000 étudiants en santé pendant six semaines pour favoriser le travail interdisciplinaire. Les maisons de santé pluriprofessionnelles constituent des lieux d'affectation intéressants pour découvrir l'exercice coordonné et monter des projets autour de la prévention et de l'accès à la santé, en pluriprofessionnalité.
- **Permettre dans chaque département aux étudiants en santé de découvrir l'exercice pluriprofessionnel à travers un séminaire de formation commun** à tous les étudiants en santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) et à la réalisation d'un projet collectif en MSP.
- **Reconnaître les maisons de santé pluriprofessionnelles comme lieux de stage et de découverte de l'exercice pluriprofessionnel en tant que structure** pour favoriser l'accueil des étudiants en santé.



4

Plan d'action détaillé

2. Accompagner et soutenir de façon personnalisée les porteurs de projets de maisons de santé pluriprofessionnelles

Le montage d'une maison de santé pluriprofessionnelle peut constituer une phase complexe et chronophage pour des professionnels de santé disposant de peu de temps. Nous allons proposer une offre de service « clés en main » :

- **Financement d'un coordinateur dès le début du projet.** Ce sont près de 2 millions d'euros par an qui seront consacrés à cette mesure et qui permettront d'accompagner les porteurs de projet dès l'émergence du projet de MSP afin de garantir sa réussite.
- **Mise en place d'un « accélérateur MSP »** porté par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et dédié aux porteurs de projet afin de répondre à leurs besoins d'accompagnement méthodologique et à leurs interrogations.
- **Développement de l'accompagnement par les pairs** : un soutien sera apporté aux MSP matures qui seront prêtes à devenir des « MSP tête de pont » pour qu'elles mettent à profit leur expérience et qu'elle proposent un accompagnement dédié à des professionnels de santé exerçant à proximité : mise à disposition de temps de coordination, consultations avancées, facilitation par les pairs, etc.
- **Adaptation et renforcement de l'offre d'accompagnement de la puissance publique (ARS, Assurance Maladie, MSA, ANCT, etc.) et des fédérations en veillant à mieux articuler l'action des différents intervenants** auprès des professionnels de santé (soutien méthodologique, système d'information, préparation du projet de santé, réponses aux difficultés rencontrées, etc.).

4

Plan d'action détaillé

3. Accompagner financièrement les projets immobiliers des maisons de santé pluriprofessionnelles pour construire les « MSP de demain »

Le projet immobilier d'une maison de santé pluriprofessionnelle mobilise des fonds conséquents, soit pour bâtir un lieu d'exercice adapté, soit pour rénover des structures déjà existantes (agrandissement, mise aux normes, etc.).

Ces investissements doivent participer à la création de lieux de soins « modèles » et attractifs, tant pour les patients que pour les professionnels :

- responsabilité et performance environnementales ;
- accessibilité ;
- sécurité des professionnels ;
- adaptation du projet immobilier au projet de santé ;
- accueil d'internes et de professionnels nouveaux...

45 millions d'euros (soit 15 millions par an pendant trois ans) seront dédiés à l'accompagnement des projets immobiliers de près de 150 maisons de santé pluriprofessionnelles, complétés par des cofinancements des collectivités territoriales et des partenaires locaux.

Cet engagement inédit et important de l'État est un marqueur fort de la volonté du Gouvernement d'investir dans ces structures et doit permettre d'accélérer fortement leur déploiement d'ici 2027.

4 Plan d'action détaillé

4. Faire des maisons de santé pluriprofessionnelles les moteurs de la transformation des soins primaires

Les maisons de santé pluriprofessionnelles doivent être les lieux d'un exercice professionnel moderne et innovant. Cette mutation sera encouragée à travers différents leviers :

- **incitation financière à la mise en place de protocoles de coopération au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles** pour favoriser le partage de tâches entre professionnels de santé ;
- **développement du salariat en Sisa¹**, organe juridique portant les MSP, pour favoriser l'exercice mixte des professionnels de santé et renforcer l'attractivité des MSP ;
- **possibilité pour la maison de santé d'employer**, au nom de l'ensemble des professionnels, un assistant médical ou une infirmière de pratique avancée ;
- **création d'un observatoire de l'exercice coordonné** permettant de suivre la réalisation des politiques publiques menées par les MSP.

Enfin, des travaux seront engagés pour **reconnaître la fonction de coordinateur de maison de santé pluriprofessionnelle** et faire monter en compétences les coordinateurs par un processus de certification via la création d'un référentiel de compétences inscrit au Référentiel national des compétences professionnelles (RNCP).

4 Plan d'action détaillé

5. Prévenir les risques et soutenir les structures en difficulté

Les maisons de santé pluriprofessionnelles sont des structures parfois fragiles, reposant sur l'engagement de quelques professionnels. Le départ à la retraite d'un médecin peut parfois suffire à mettre la structure en difficulté en concentrant sur les professionnels restant un poids financier trop lourd.

Cet accompagnement passe par le repérage précoce des signaux faibles permettant d'identifier les structures à risque et de les épauler pour prévenir leur disparition, via des leviers de soutien ad-hoc (financiers, ateliers d'accompagnement, etc.) et la recherche de solutions personnalisées.

D'autre part, des évolutions statutaires des Sisa seront apportées afin de :

- **permettre de limiter la responsabilité financière des professionnels associés** à leur seul apport professionnel dans la société pour réduire les risques et attirer plus de professionnels ;
- **permettre, pendant une durée limitée à 3 ans, une MSP à un seul médecin** (contre 1 an actuellement) avec un minimum de deux paramédicaux associés, suite au départ de professionnels, le temps de permettre l'installation d'un autre médecin.



5

En savoir plus sur les maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP)

Une maison de santé pluriprofessionnelle est **une équipe de professionnels de santé d'une même zone géographique exerçant en libéral, regroupée autour d'un projet de santé commun, avec pour objectif d'offrir à la population une prise en charge coordonnée.**

Cette équipe collabore avec :

- **d'autres professionnels du champ de la santé** : psychologues, psychothérapeutes, ostéopathes... ;
- **des établissements et services sociaux et médico-sociaux** : assistants sociaux, Ehpad, IME... ;
- **des centres de santé** ;
- **des établissements de santé** : hôpitaux, cliniques... ;
- **d'autres acteurs du territoire** : associations d'usagers...

L'équipe peut être composée :

- **de professions médicales** : médecins (généralistes et spécialistes), chirurgiens-dentistes, sages-femmes ;
- **d'auxiliaires médicaux** : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie, audioprothésistes, opticiens lunetier, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage de personnes handicapées, diététiciens, etc. ;
- **de pharmaciens** ;
- **de biologistes.**

Une MSP est fondée sur un projet de santé en direction de la population. Elle propose une offre de soins **accessible à tous** (créneaux de soins non programmés, horaires d'ouverture élargis, etc.) et **des parcours de soins coordonnés** (logiciel médical commun et partagé, réunions pluriprofessionnelles, protocoles de soins, partenariats avec les acteurs de santé du territoire, actions de prévention, etc.)

Tous les professionnels de santé d'une maison de santé pluriprofessionnelle peuvent être réunis dans un même lieu (maison de santé pluridisciplinaire monosite) ou exercer dans plusieurs lieux (MSP « hors-les-murs » ou multi-sites).

5

En savoir plus sur les maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP)

Je suis patient, quels sont les avantages d'une MSP ?

- une offre de soins de proximité ;
- un lieu de prise en charge la plus globale possible ;
- une continuité de soins tout au long de l'année ;
- des horaires élargis et un meilleur accès aux soins ;
- un parcours de soins simplifié.

Je suis professionnel de santé, quels sont les avantages d'une MSP ?

- Un exercice coordonné pour prendre en charge les patients (avec la mise en place de réunions de coordination pluriprofessionnelle autour de dossiers patients, la définition de parcours de prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques, la mise en place d'actions collectives de prévention...)
- Des échanges interprofessionnels facilités, une équipe pluriprofessionnelle et une meilleure intégration dans l'écosystème de santé local ;
- Une amélioration des conditions d'exercice grâce à une mutualisation du secrétariat et des charges, la mise en place de plannings partagés, l'organisation des remplacements en période de congés ou la prise en charge des petites urgences ;
- Une diversification de l'exercice à travers des actions de santé variées et rémunérées (prévention, éducation thérapeutique, etc.)



6 Zoom

MSP de Saint-Martin-sur-le-Pré dans la Marne (51)

Ouverte en 2017 (et visitée par la ministre en juillet 2022), la MSP de Saint-Martin-sur-le-Pré, en proximité de Châlons-en-Champagne, compte aujourd'hui 24 professionnels de santé dont 8 médecins, 3 IDE, 2 masseurs kiné, 1 sage-femme.

Elle se démarque notamment par la mise en place d'un partenariat entre l'ARS, le conseil départemental, la CPAM et la Mutualité Française. Ainsi, sous l'impulsion de ce partenariat, pour lutter contre la désertification médicale dans le département et pour répondre aux besoins d'une population vieillissante, 8 médecins de la MSP de Saint-Martin-sur-le-Pré se relaient depuis septembre 2021, chaque mardi et vendredi pour assurer des consultations médicales au sein du pôle de santé de Givry-en-Argonne et former et accueillir des internes en médecine générale afin de leur donner envie de s'investir sur le territoire, dans le cadre d'un travail d'équipe.

MSP Sens – Champs Plaisants dans l'Yonne (89)

Ouverte en janvier 2023 (et visitée par la ministre en avril 2023), la MSP de Sens – Champs Plaisants regroupe 27 professionnels (médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, pharmaciens, mais aussi ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens, ...) et s'est fixée pour objet principal l'exercice en commun d'activités de coordination thérapeutiques afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin.

Du fait de son positionnement géographique, la MSP intervient prioritairement sur les quartiers Est de la ville de Sens, au sein d'un quartier prioritaire de la ville. Elle accueille également des patients de l'ensemble des 27 communes constituant la communauté d'agglomération de Grand Sénonais, un bassin de population de près de 60 000 habitants.

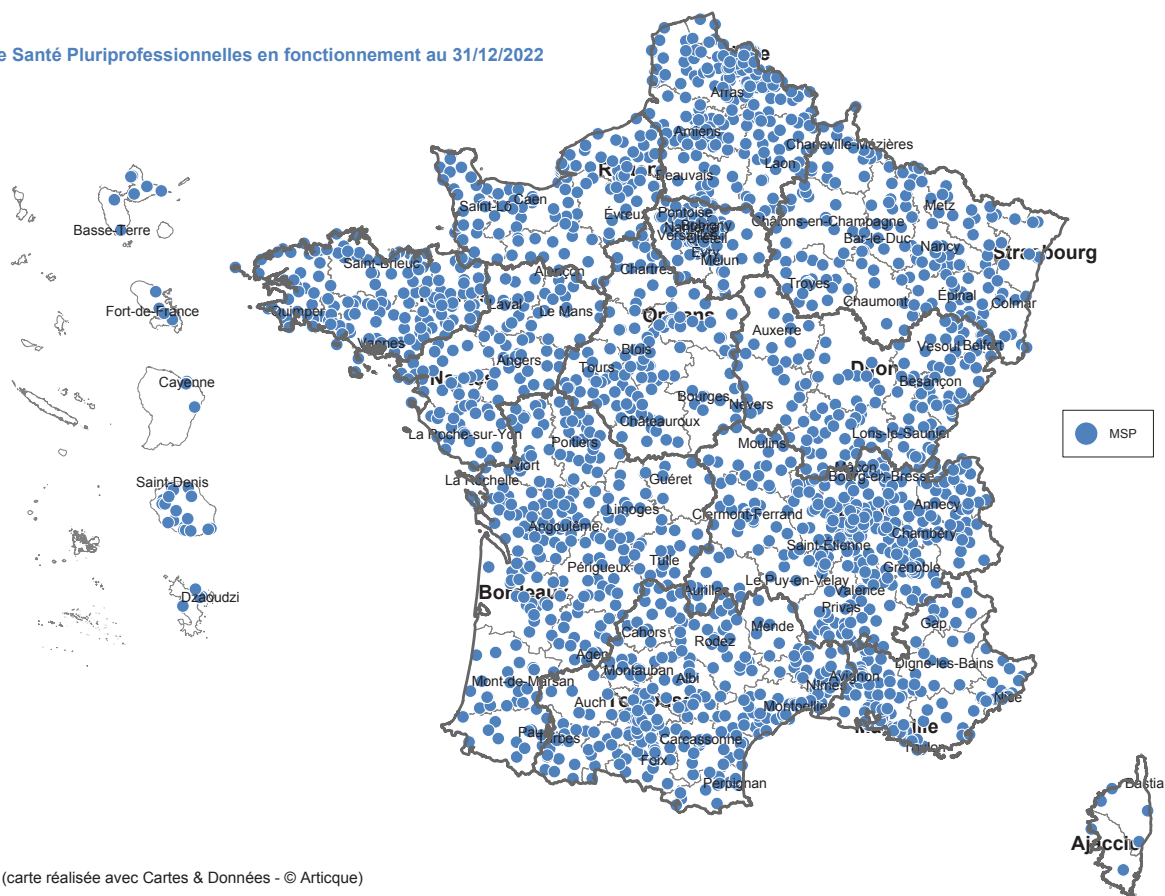
Forte de sa réussite, la MSP est en cours de constitution d'une antenne située au sein d'une commune voisine de 3 000 habitants qui connaît une raréfaction de son offre médicale avec le départ à la retraite de 2 médecins sur 4. Des médecins de la MSP s'y rendront afin d'y assurer des consultations et un dispositif de téléconsultation y sera installé.

19 MSP ont été visitées par la ministre depuis sa nomination au Gouvernement.

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en fonctionnement au 31/12/2022

Source : ATIH/observatoire des recompositions/retraitement DGOS - Extraction au 05/01/2023 - France entière

2251 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en fonctionnement au 31/12/2022





MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse

Cabinet de François Braun,
ministre de la Santé et de la Prévention
sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr
01 40 56 60 60

Cabinet d'Agnès Firmin Le Bodo,
ministre déléguée chargée de l'Organisation
territoriale et des Professions de santé
sec.presse.cabotps@sante.gouv.fr
01 40 56 85 17